ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: 202508004168 v1 Date du contrôle: 02/09/2025 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

dentification des tiers:									
Client:	ENERGY SAFETY (EN	IERGYLUX), Hemro	oulle 245, 6600 BA	STOGNE					
Propriétaire:	Monsieur GEYSEN								
Installateur:	/								
N° TVA:	/								
					Installateur =	personne ou pe	rsonnes respo	nsable(s) des travaux	
dentification de l'installat	lion álostrigue:							. ,	
Adresse du contrôle:	Rue du Fays 4, 6670	) LIMERI É							
Code EAN installation:	/	J ENVIERCE							
	/				Cabi	no UT privác:	Non		
Tarif compteur(s):	Jour					ne HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	10494630				GRD:		ORES		
Index compteur(s):	133572,0				lype	de locaux:	Maison inc	lividuelle	
Type d'installation:	Unité d'habitation								
Nature du contrôle:									
Conformément aux prescrip	tions du Livre 1 – Insta	llations à basse te	nsion et à très bo	asse tension –	Procédure inte	erne QPRO/ELE/0	01		
Type de contrôle:	Visite de contrôle v	ente ancienne in	stallation domest	tique (8.4.2)					
Date de réalisation:	☑ Avant le 01/10/	1981	☑ Aprel	ès le 01/10/19	981 et avant le	01/06/2020	Après le 01/0	6/2020	
Notes:	Voir rubrique "CON	STATATIONS - Ren	narques"						
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	/								
Données générales de l'ir	estallation électriqu	۵۰							
Tension nominale:	3 x 400V + N		é nominale max.:	40 A	Vo	lleur nominale br	anchement:	24 A	
Câble d'alimentation:	4x16 mm²	Туре:		EXVB	Tvr	oe de système de	e mise à la terr	re: TT	
Electrode de terre: Piquet de					,,	ction électrode (		/	
Electrode de ferre.	riquor do forio					ction conducteu		, 16 mm²	
Nombre de tableaux:	2	Nombre	e de circuits:	26+15		mbre de circuits		0+0	
				20+13					
Installation de production de	_	Non pré				issance AC (max		/ kVA	
☐ Installation PV	☐ Stockage d	e batterie	☐ Central à hyd	drogène ————	☐ Cogér	nération ————————————————————————————————————	L_E	Eolienne	
Description générale des	dispositifs à couran	t différentiel:							
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'insi	tallation:								
Schéma(s) unifilaire(s) ou de	circuits:	•	/1	Date:	26/05/2000	☐ En ordre		☐ Non présent	
Plan(s) de position:			/1	Date:	26/05/2000	☐ En ordre		□ Non présent	
Document(s) des installation  Document(s) des installation		Version/n° / Version/n° /		Date: Date:	/	✓ Non applic ✓ Non applic		<ul><li>□ Non présent</li><li>□ Non présent</li></ul>	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	veision/m /		Dale.	1	<b>ш</b> поп аррііс	able	I Non present	
Mesures, contrôles et esso		07.2.0		11441	-l		750		
Résistance de dispersion de la prise de terre:		27,3 Ω 0,28 MΩ			de mesure:		ZEB		
G	iveau d'isolement général:			Tension de mesure:		500 \			
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test:	OK	Boucle de défaut:		OK			
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	OK	Liaison équipotentielle:		OK			
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK		Protection	Protection contre les contacts directs:			Pas OK	
Etat du matériel (à pose) fixe:		Pas OK		Etat du m	Etat du matériel mobile:				



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Din	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD cave
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	Α	TD cave
Jour	Subordonné	Diff.	40A	300mA	4P	Α	TD2
Jour	Subordonné	Diff.	25A	30mA	2P	Α	TD2

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD cave	300 mA	Différentiel	40 A	4P	16 mm²	1	
TD cave		Disjoncteur automatique	20 A	4P	4 mm²	1	
TD cave		Disjoncteur automatique	25 A	4P	4 mm²	1	
TD cave		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	13	
TD cave		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	4	
TD cave	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD cave		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	6	
TD cave		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	
TD2	300 mA	Différentiel	40 A	4P	10 mm²	1	
TD2		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	4	
TD2		Disjoncteur automatique	16 A	1P	2.5 mm <sup>2</sup>	10	
TD2		Disjoncteur automatique	20 A	1P	2.5 mm <sup>2</sup>	5	
TD2	30 mA	Différentiel	25 A	2P	6 mm²	1	
TD2		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm <sup>2</sup>	1	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

Infractions schémas et plans:

1.01. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Explication:

Manque le TD2

1.02. - Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

Explication:

Manque le TD2

#### Infractions mesures:

2.03. - La valeur de la résistance d'isolement en  $\Omega$  entre les parties actives et la terre, mesurée sous les tensions de test, doit être pour chaque circuit, les appareils d'utilisation étant déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension de test (au minimum 0,5M $\Omega$  pour une tension de test de 500V). (Livre 1, Sous-section 6.4.5.1.)

Identification des circuits avec une mauvaise valeur d'isolement:

Circuit I du TD cave

## Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)

Explication: TD2

4.10A. - L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

Explication:

TD2

4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a)) Explication:

TD2

#### Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication:

Etage de la partie non active de l'installation électrique

7.04A. - Les interrupteurs, socies de prises de courant,... doivent être munis des plaques de recouvrement nécessaires. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

Explication:

Etage de la partie non active de l'installation électrique

- 7.05. Les connexions ne sont pas réalisées selon les règles de l'art. (Livre 1, Section 5.2.6.)
  - Les connexions ne peuvent être exécutées que dans les tableaux de répartition et de manoeuvre, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons des appareils d'éclairage suspendu. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

xplication:

Connexion meubles évier de la salles de bain



7.15C. - La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))

• L'efficacité (nature, étendue, disposition, stabilité, solidité, propriétés isolantes,...) de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par des enveloppes est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (b))

Explication:

Raccord lustre dans le TD2

Eclairage néon buanderie

7.24. - Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)

• Les douilles à vis avec des parties actives accessibles ne peuvent pas être utilisées dans des appareils ouverts sauf s'ils sont hors de portée de la main de l'utilisateur. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

**Explication:** 

Cave

#### Infractions canalisations et code de couleur:

8.01. - Toutes les canalisations électriques non utilisées doivent être supprimées ou doivent être isolées aux deux extrémités. (Conseil/remarque) Explication:

2e étage de la partie non active de l'installation électrique

8.04. - Les canalisations électriques doivent être introduites correctement dans les matériaux électriques (socles de prises de courant, interrupteurs, éclairage,...), afin d'assurer une protection continue (équivalent à la classe II). (Livre 1, Sous-section 5.2.9.5.)

Explication:

2e étage de la partie non active de l'installation électrique

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Dates clés dans l'exécution des normes électriques en vigueur, avec réalisation après le 01/06/2020:
  - 01/06/2023 Protection contre les chocs électriques par contacts indirects.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/06/2023. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1) ont été prises en compte.

01/03/2025 - Lieux contenant une baignoire et/ou une douche.

Le client ou son représentateur déclare que le début de la réalisation du projet ou des travaux date d'AVANT 01/03/2025. Lors du contrôle de conformité avant la mise en usage ou du contrôle périodique, les dispositions dérogatoires du Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (3) ont été prises en compte.

- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A10 Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.
- F3 Il est recommandé de prévoir des liaisons équipotentielles pour les installations de gaz et d'eau.
- Remarques supplémentaires:

Toute une partie de l'habitation en travaux et non raccordée depuis plusieurs années (TD2)



#### **CONCLUSION:**

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le proch	ain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 18 mois après la signature de l'acte							
	□ par le même organisme	☑ par un organisme au choix						
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.							
$\checkmark$	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.							
	☑ lors d'une visite précédente	$\square$ lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en							
Ø	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.							
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.							
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle so	n identité et la date de l'acte de vente.						

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

#### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

#### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

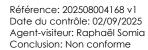
Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport. Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

n cas de visite de controle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lor

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

ente, c'est à la charge de l'achete







#### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













#### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

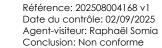
# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

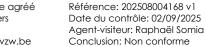




Signature agent-visiteur:









## Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:









## Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













## Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

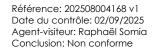
## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):













#### Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

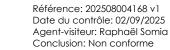




Signature agent-visiteur:









## Données générales

Adresse du contrôle: Rue du Fays 4, 6670 LIMERLÉ

Propriétaire: Monsieur GEYSEN

## Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):

